



Missions imposées hors fiche de poste

Par **WAS Frederic**, le **06/07/2017** à **20:29**

Bonjour

Je suis chef des ventes dans une société qui sera bientôt fusionnée avec notre concurrent. Dans le cadre de ce rapprochement, mon N+1 a été remercié et remplacé par son homologue de la concurrence. Le fait est qu'aujourd'hui, ignorant des dossiers commerciaux et de la politique tarifaire que nous pratiquons, ce dernier m'impose de réaliser des tâches lui incombant, engageant ma responsabilité. D'une part parce qu'il ne possède pas le statut légal pour le faire et signer Les accords et d'autre part parce qu'il n'en a pas le temps. Ces tâches ne font pas partie de ma fiche de poste et me prennent énormément de temps au détriment de mes missions actuelles.

Dois-je accepter? D'autant plus que j'ai demandé à ce que mon salaire soit revalorisé sur la base des nouvelles responsabilités, on m'a rétorqué qu'il était normal que chacun se serre la ceinture et mette des bouchées double lors d'une fusion. Donc fin de non recevoir.

Qu'en pensez-vous?

Merci

Par **P.M.**, le **06/07/2017** à **20:52**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification avec le risque que ce soit considéré comme de l'insubordination et sanctionné...

Si l'augmentation de salaire est justifiée par la classification de la Convention Collective applicable ou par comparaison à celui d'un collègue qui occupe les mêmes fonction, l'employeur aurait du mal à justifier sa position...